



**Annexe au retour de l'association SOS Forêt Dordogne
sur le Dire de l'État :
données insuffisamment sourcées (origine et date)
dans l'état des lieux**

- **1^{er} paragraphe p15**, composition du territoire : aucune source, tout comme pour les taux de boisement, l'évaluation des surfaces de la Double impactées par la grêle de 2022
- **p17** : le tableau de la propriété par tranche surfacique est incomplet, la source mentionnée n'est pas datée
- **p18** :
 - les légendes de la carte sont contradictoires : 2012 ou 2024 ?
 - en outre, la carte est illisible
- **p19** : l'équilibre feuillus / résineux n'est pas sourcé ; il correspond au discours habituel de la filière bois. On le retrouve dans l'encadré de la page 21, toujours sans source
- **p 20** : le pourcentage semble avoir été modifié manuellement, la carte date d'il y a cinq ans ; en cinq ans, combien de coupes rases réalisées ?
- **p 21** : répartition des essences non sourcée
- **p 22** : un chiffre de reboisement non sourcé
- **p 24** : un premier bilan provisoire du dispositif de renouvellement forestier a été établi : par qui ?
- **p 25** :
 - environ 80 % de plantations en résineux : source ?
 - un accroissement des surfaces en résineux relativement faible au regard de la surface boisée totale (entre 1 et 2%) : source ?
- **p 26** : la carte et sa légende sont illisibles